

Tableau récapitulant les conditions de diplômes dans le cadre du dispositif de reconversion

Corps d'origine	Corps d'accueil					
	Professeurs des écoles	PLP	Professeurs certifiés	Professeurs d'EPS	CPE	Psychologues de l'éducation nationale
Personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'EN titulaires relevant du ministère de l'éducation nationale	Licence + qualifications en natation et en secourisme	Pour l'enseignement général : Licence Pour les spécialités professionnelles : diplôme de niveau III (Bac+2) + 5 ans d'expérience professionnelle dans la discipline concernée	Licence	Licence STAPS + qualifications en sauvetage aquatique et en secourisme	Licence Aucune condition de titre ou diplôme n'est exigée pour les professeurs de lycée professionnel	Licence en psychologie + Master de psychologie comportant un stage professionnel de 500 heures (14 semaines) ou diplôme dont la liste figure dans le décret n° 90-255 du 22 mars 1990
Personnels enseignants et titulaires ne relevant pas du ministère de l'éducation nationale (dont ressortissants de l'UE)	Master 2 + qualifications en natation et en secourisme	Pour l'enseignement général : Master 2 Pour les spécialités professionnelles : diplôme de niveau III (Bac+2) + 5 ans d'expérience professionnelle dans la discipline concernée	Master 2	Master 2 + licence STAPS + qualifications en sauvetage aquatique et en secourisme	Master 2	Licence en psychologie + Master de psychologie comportant un stage professionnel de 500 heures (14 semaines) ou diplôme dont la liste figure dans le décret n° 90-255 du 22 mars 1990
Autre fonctionnaire titulaire de catégorie A	Master 2 + qualifications en natation et en secourisme	Pour l'enseignement général : Master 2 Pour les spécialités professionnelles : diplôme de niveau III (Bac+2) + 5 ans d'expérience professionnelle dans la discipline concernée	Master 2	Master 2 + licence STAPS + qualifications en sauvetage aquatique et en secourisme	Master 2	